



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

NEXITY IR PROGRAMME ÎLE DE FRANCE  
SAS au capital de 2000 000,00 Euros  
Siège Social : 25 allée Laënnan - CS 50068  
59562 LA MADELEINE Cedex  
Bureaux : 19, rue de Vienne - TSA 60030  
75601 PARIS Cedex 08  
Tél : 01 85 55 10 00  
R.C.S. Ile de France 624 350 763

# TRANS FAIRE



**environnement + urbanisme**

SAS au capital de 100 000 €

SIRET 438 626 491 00049

3 passage Boutet

94110 Arcueil

Tél : 01 45 36 15 00

Fax : 01 47 40 11 01

contact@trans-faire.net

[www.trans-faire.net](http://www.trans-faire.net)

## Cas par cas - Projet de construction de logements collectifs et commerces Rue d'Alsace Lorraine

Gagny (93)

janvier 2023



# Annexes



*La mise en page est optimisée pour une impression recto-verso.*

# Sommaire

<b>Annexe 1</b>	<b>5</b>
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
<b>Annexe 2</b>	<b>9</b>
Plans de situation	
<b>Annexe 3</b>	<b>15</b>
Photographies du site et de ses abords TRANS-FAIRE 25 octobre 2018	
<b>Annexe 4</b>	<b>21</b>
Plans du projet	
<b>Annexe 5</b>	<b>25</b>
Plans des abords du projet	
<b>Annexe 6</b>	<b>29</b>
Situation par rapport au réseau Natura 2000	
<b>Annexe 7</b>	<b>41</b>
Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée	
<b>Annexe 8</b>	<b>51</b>
Appréciation sommaire des impacts potentiels du projet (partie 6.1)	
<b>Annexe 9</b>	<b>59</b>
Localisation des autres projets dont les incidences sont susceptibles d'être cumulées	
<b>Annexe 10</b>	<b>63</b>
Études techniques	



**Informations nominatives  
relatives au maître d'ouvrage ou  
pétitionnaire**



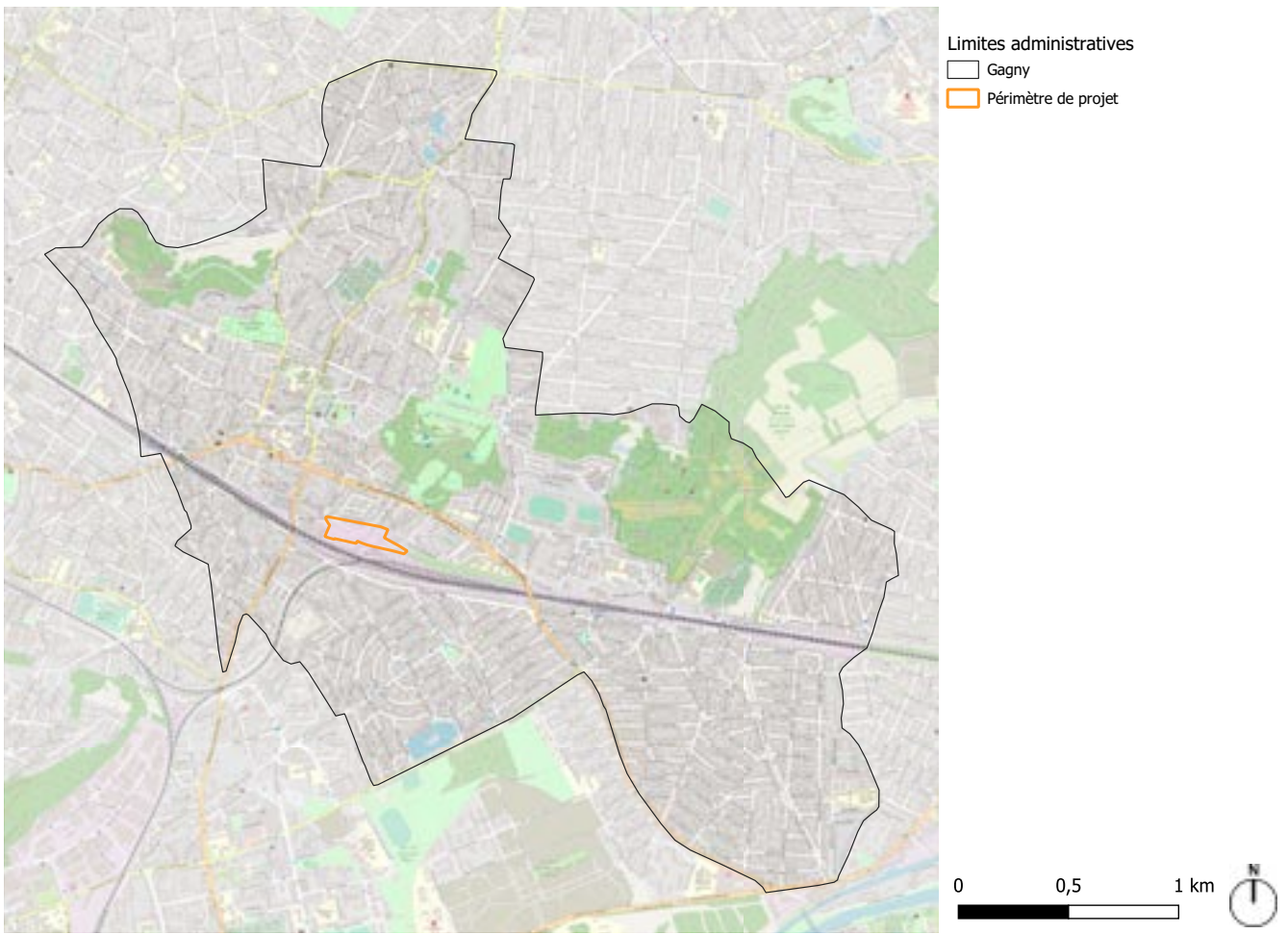
Annexe 1



## Plans de situation



## Annexe 2

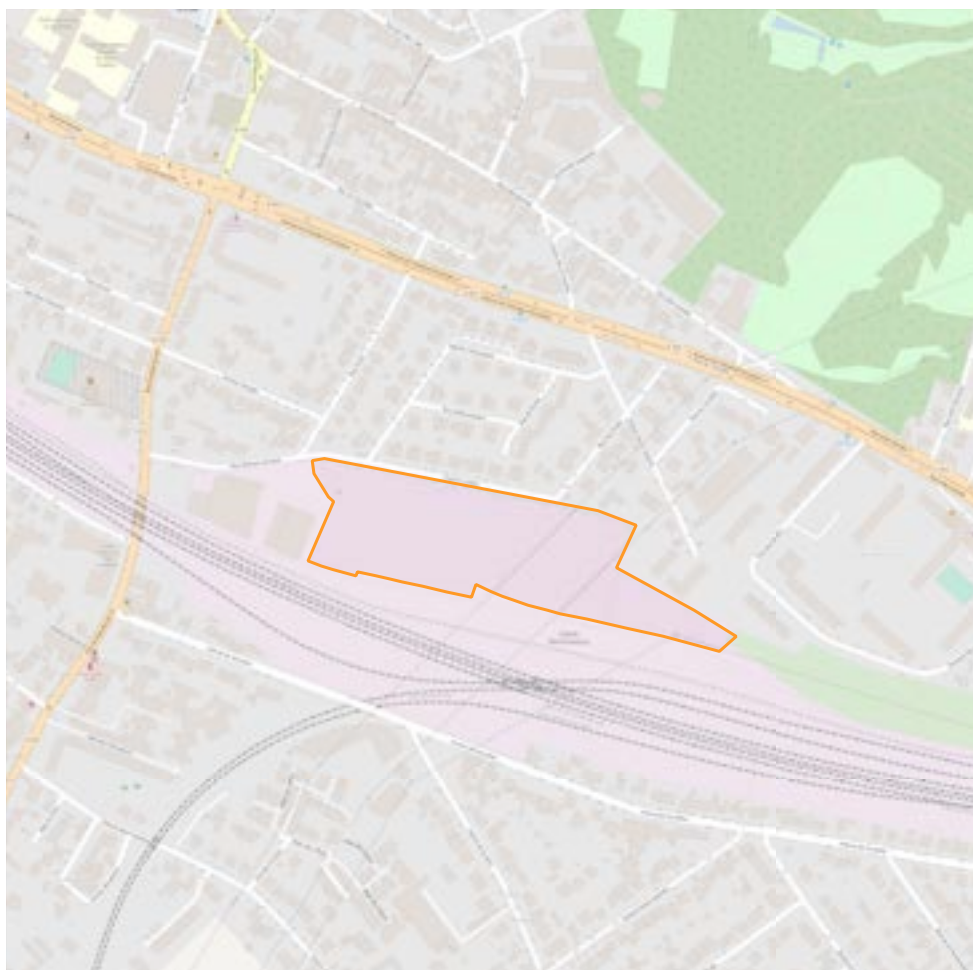


*Situation locale au sein de la commune de Gagny (fond OpenStreetMap)*



*Situation locale au sein de la commune de Gagny (fond ESRI, 2022)*





Limites administratives  
□ Gagny  
□ Périmètre de projet

0 75 150 m



*Situation locale au sein de la commune de Gagny , Zoom (fond OpenStreetMap)*



Limites administratives  
□ Gagny  
□ Périmètre de projet

0 75 150 m



*Situation locale au sein de la commune de Gagny , Zoom (fond ESRI, 2022)*





Projet

## Polariser et équilibrer

### Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'un gare
- Secteur à fort potentiel de densification

### Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle

Niveau de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

Pôle de centralité à cohabiter

## Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités**  
 Espace de répit (E), Espace agricole d'intérêt (E), Corridor écologique (E), Espace vert (E)
- La fleuve et les espaces en eau

## Relier et structurer

### Les infrastructures de transport

	2010	Projet 2010	Projet 2030 (horizon)
<b>Les infrastructures de transport</b>			
Voies ferrées nationales			
Voies ferrées régionales			
Voies ferrées de proximité			
Voies d'eau			
Voies routières			
Voies cyclables			
Voies piétonnes			
Voies multimodales			

### Les aéroports et les aérodrômes

### L'armature logistique

- Site multimodal d'espace national
- Site multimodal d'espace régional
- Site multimodal d'espace local

Situation au SDRIF horizon 2030 (source Région Ile-de-France, 2013)



Plan d'occupation des sols, Quartier Jean Moulin (source PLU annulé en 2019, 2017)

## Document cadre communale

La commune de Gagny était concernée par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en septembre 2017 et annulé le 11 juin 2019.

Le Règlement National d'Urbanisme est devenu le document d'urbanisme applicable à ce jour.

Gagny n'est concerné par aucun Contrat de Développement Territorial.

La commune fait partie de L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (GPGE) dont le PLUi est en cours d'élaboration.



**Photographies du site et de ses  
abords TRANS-FAIRE  
octobre 2018 et novembre 2022**



Annexe 3

---





Limites administratives  
□ Gagny  
□ Périmètre de projet

0 75 150 m



*Localisation des photographies (fond ESRI, 2022)*

# Le site



Photographies (source TRANS-FAIRE, 2019)



Limites administratives  
□ Gagny  
□ Périmètre de projet

0 75 150 m



*Localisation des photographies (fond ESRI, 2022)*





Photographies (source TRANS-FAIRE, 2018 et 2022)





## Plans du projet



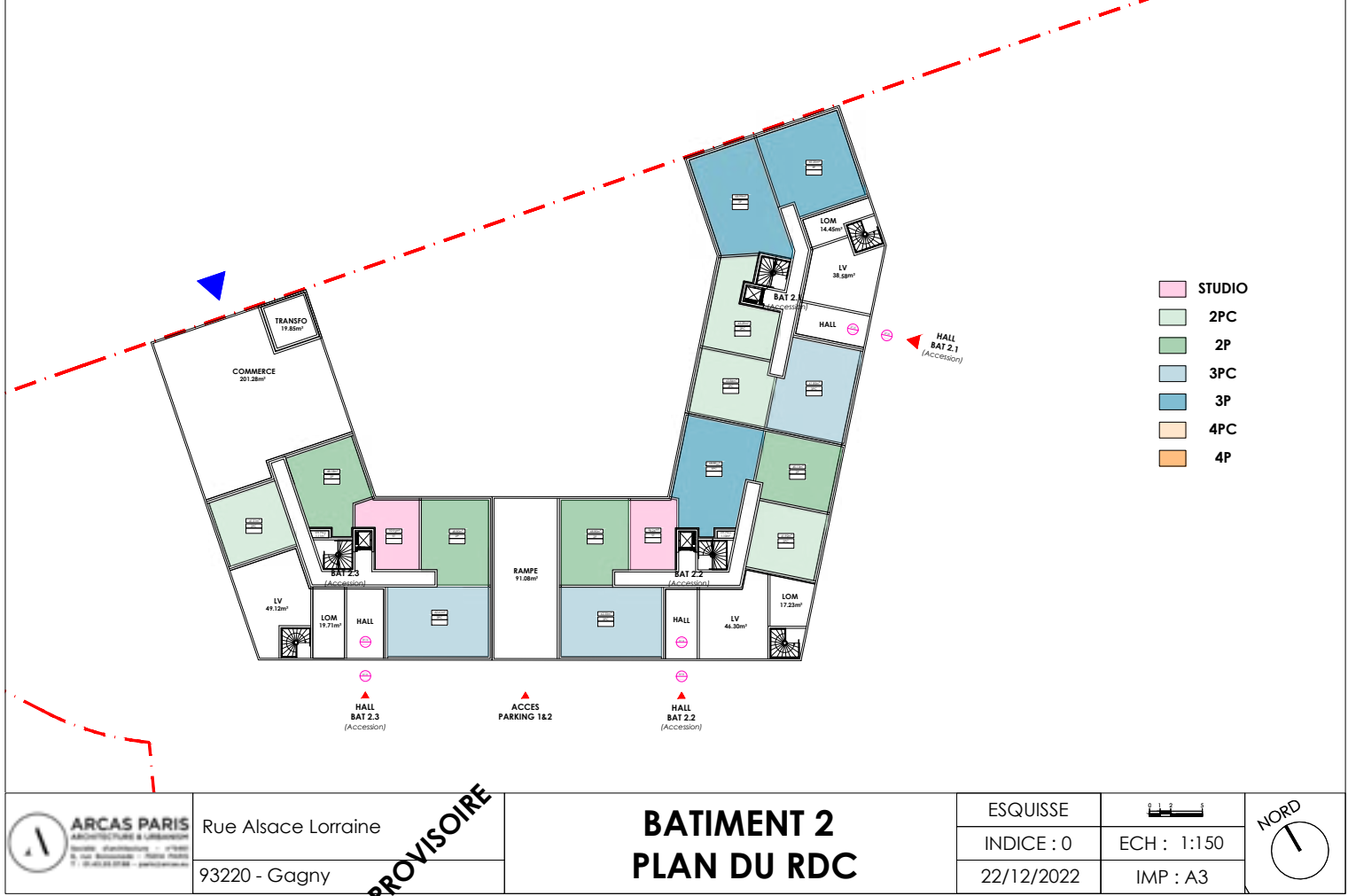
## Annexe 4

---

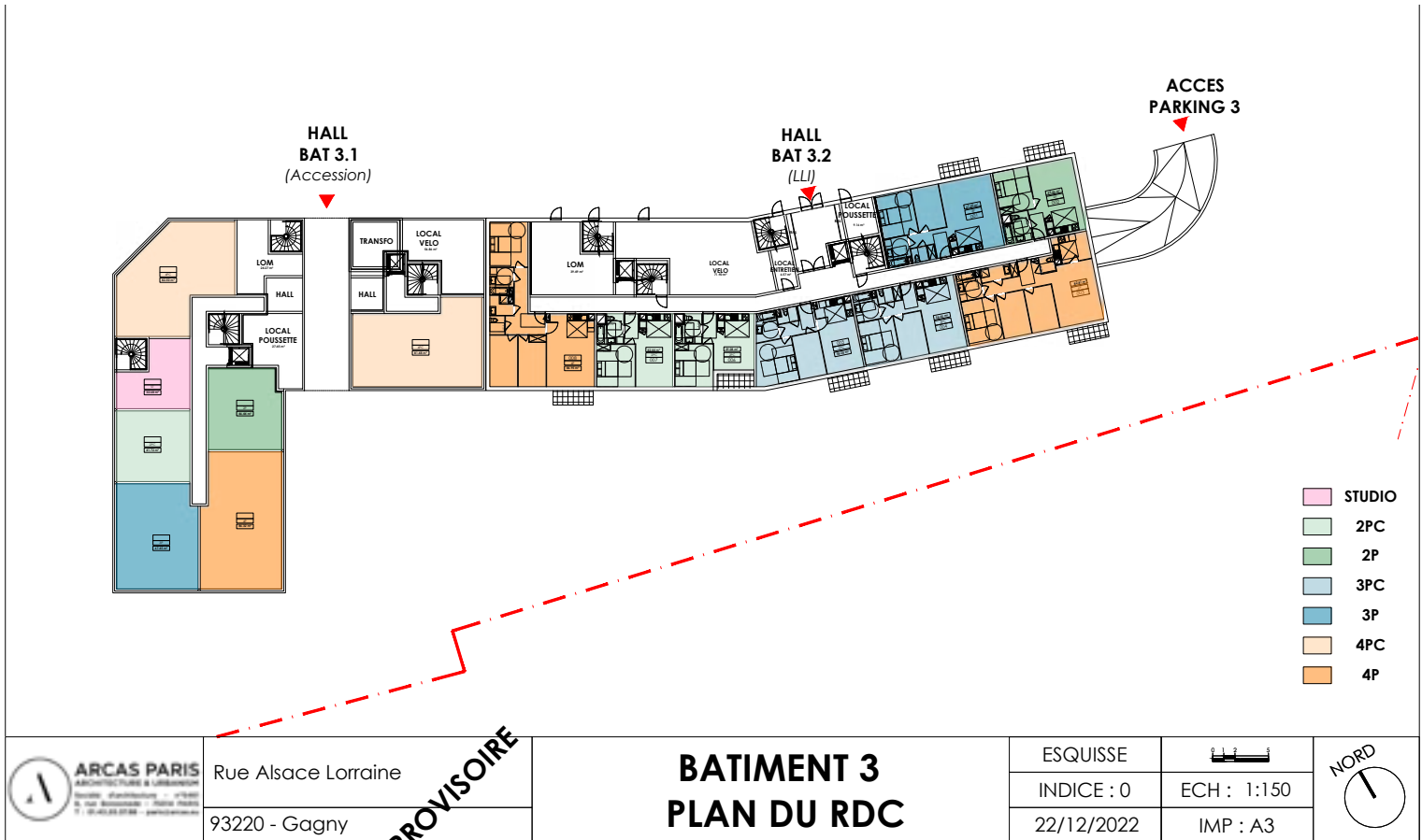


Service de la Documentation Nationale du Cadastre

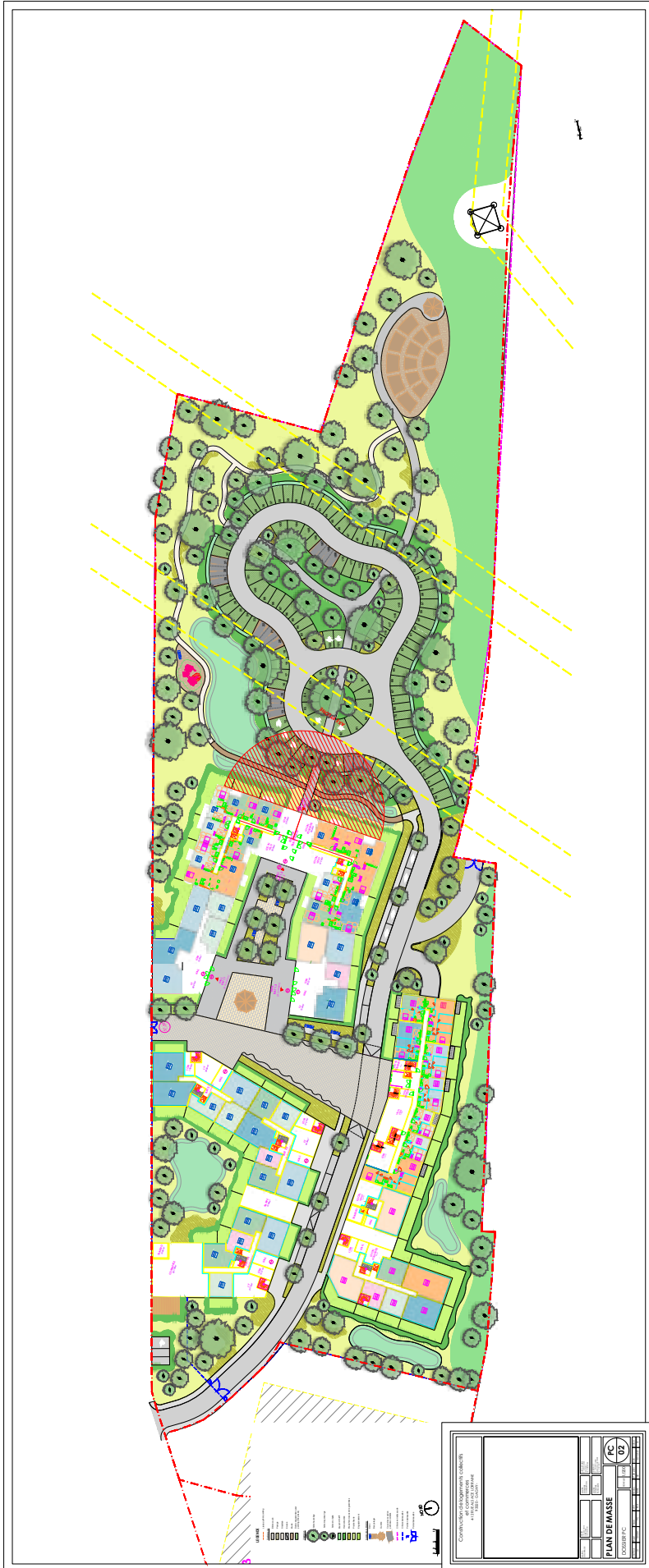
Plan cadastral sur le périmètre du projet (source cadastre.gouv.fr, 2022)



Plan de niveau, lot 2 (source Nexity, 2023)



Plan de niveau, lot 3 (source Nexity, 2023)



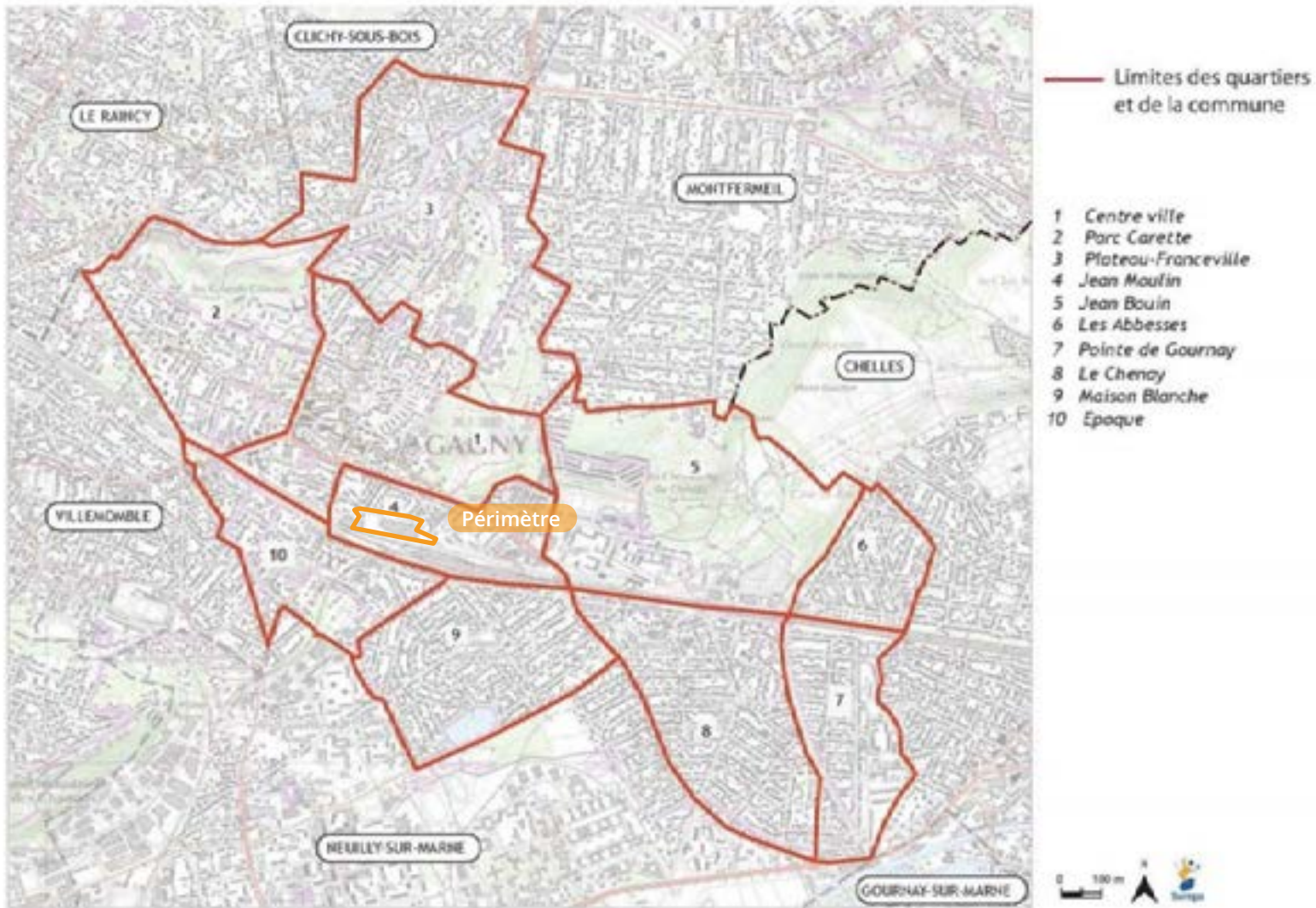
Plan masse (source Nexity, 2023)

## Plans des abords du projet



## Annexe 5





Localisation du site dans la ville (source, PLU annulé de Gagny, 2017)



*Plan des abords du projet (Fond ESRI, 2022)*





**Situation par  
rapport au réseau  
Natura 2000 (6.1)**



Annexe 6

---

# Situation par rapport aux sites Natura 2000

## La Zone de Protection Spéciale ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis »

La commune de Gagny ne comprend pas de site Natura 2000 sur son territoire.

Le site le plus proche du projet correspond à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Sites de Seine-Saint-Denis », classée par arrêté en date du 26 avril 2006. Le site occupe une surface de 1157 hectares. Il se situe à environ 1,5 kilomètres au sud-ouest du site.



Les sites Natura 2000 et ZNIEFF, zone de Gagny (source INPN, 2018, Fonds openStreetsMaps)

# Le Site Natura 2000 FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type  
A (ZPS)

1.2 Code du site  
FR1112013

1.3 Appellation du site  
Sites de Seine-Saint-Denis

1.4 Date de compilation  
30/11/2005

1.5 Date d'actualisation

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Ile-de-France	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr">www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/04/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000617060](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000617060)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,39972°

Latitude : 48,94444°

### 2.2 Superficie totale

1157 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
11	Ile-de-France

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
93	Seine-Saint-Denis	100 %

## 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
93005	AULNAY-SOUS-BOIS
93006	BAGNOLET
93014	CLICHY-SOUS-BOIS
93015	COUBRON
93027	COURNEUVE (LA)
93030	DUGNY
93032	GAGNY
93039	ILE-SAINT-DENIS (L')
93046	LIVRY-GARGAN
93047	MONTFERMEIL
93048	MONTREUIL
93049	NEUILLY-PLAISANCE
93050	NEUILLY-SUR-MARNE
93064	ROSNY-SOUS-BOIS
93066	SAINT-DENIS
93071	SEVRAN
93072	STAINS

93074	VAUJOURS
93078	VILLEPINTE

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grilles (nombre)	Qualité des données	A/B/C/D			
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A = 100, p = 15 % ; B = 15, p = 2 % ; C = 2, p = 0 %.
- Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

#### 3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Qualité des données	A/B/C/D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A335	<a href="#">Lanius collurio</a>	c			l	C		C	B	B	B
B	A021	<a href="#">Buteo striata</a>	w			l	V		D			
B	A021	<a href="#">Buteo striata</a>	e			l	R		D			
B	A022	<a href="#">Bubo bubo</a>	r	3	3	p	P		C	D	A	A
B	A072	<a href="#">Falco tinnunculus</a>	r			l	R		C	B	B	B
B	A082	<a href="#">Circus cyaneus</a>	w			l	V		D			
B	A084	<a href="#">Circus cyaneus</a>	c			l	V		D			
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	w			l	V		D			
B	A222	<a href="#">Asio flammeus</a>	c			l	R		D			
B	A229	<a href="#">Asio otus</a>	p			l	C		C	B	C	B
B	A236	<a href="#">Dipodops mesolepis</a>	p			l	V		D			
B	A272	<a href="#">Lynx baileyi</a>	c			l	V		D			

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sessitaire), r = reproduction (migrante), e = concentration (migrante), w = hivernage (migrante).
- Unité : l = individus, p = couples, adult = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, females = Femelles reproductrices, omies = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids 1x1 = Grille 1x1 km, grids 10x10 = Grille 10x10 km, grids 5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de stations, males = Mâles, shoots = Poussettes, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sous-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple) ; D = Données insuffisantes.
- Population : A = 100, p = 15 %, B = 15, p = 2 %, C = 2, p = 0 %, D = Non significative.
- Conservation : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Évaluation globale : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

#### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C/R/V/P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<a href="#">Rumex crispus</a>			l	P	X		X		X	
B		<a href="#">Tachyparus collybita</a>			l	P			X		X	
B		<a href="#">Anthus sibilans</a>			l	P			X		X	
B		<a href="#">Lymnopus exilis</a>			l	P			X		X	
B		<a href="#">Salix palmarum</a>			l	P			X		X	
B		<a href="#">Scrophularia nodosa</a>			l	P			X		X	
B		<a href="#">Ruta graveolens</a>			l	P			X		X	
B		<a href="#">Falco tinnunculus</a>			l	P			X		X	
B		<a href="#">Anopheles atropis</a>			l	P			X		X	
B		<a href="#">Salix aquatica</a>			l	P			X		X	





## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture). Bas-marais. Tourbières.	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N14 : Prairies améliorées	12 %
N16 : Forêts caducifoliées	35 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex. Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Déhesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

### Autres caractéristiques du site

Le site est composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental de la Courneuve.
2. Parc départemental de l'île Saint-Denis,
3. Parc départemental du Sausset,
4. Bois de la Tussion
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin,
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
7. Futur parc départemental de la Haute Isle,
8. Promenade de la Dhuis,
9. Plateau d'Avron,
10. Parc des Beaumont à Montreuil.
11. Bois de Bernouille à Coubron.
12. Forêt de Bundy,
13. Parc national de Sevran.
14. Bois des Ormes

**Vulnérabilité** : La nature a su s'installer discrètement au sein du tissu urbain alors qu'elle n'y était pas ou peu attendue. Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, devront prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire.

La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne saurait être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend, pourra utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux.

La mise en réseau des différentes entités peut favoriser une meilleure conservation de la biodiversité.

### 4.2 Qualité et importance

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion



en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Ile-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Ile-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Ile-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette habillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochuevis huppé, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc, Traquet tarier) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousseille verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâle, Tourterelle des bois).

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Tel est le cas par exemple du parc de la Courneuve, le plus vaste du département avec 350 ha. Composé de reliefs, d'une vallée et de plusieurs lacs et étangs, il a été modelé à partir des déblais de la construction du Périphérique de Paris dans les années 1900. Il héberge actuellement une petite population de trois couples de Blongios nain.

Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne (Haute-île, île de Saint-Denis) permettent au Martin Pêcheur de nicher.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage. Les zones de roselières sont fréquentées régulièrement par une petite population hivernante de Bécassine des marais (parc du Sausset). La Bécassine sourde et le Butor étoilé y font halte. Les grands plans d'eau attirent des concentrations d'Hirondelle de rivage. De grandes zones de friches sont le domaine de la Bécasse des bois, des Busards cendré et Saint-Martin, de la Gorge-bleue à miroir, du Hibou des marais, de la Pie-grièche écorcheur et du Traquet Tarier...

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire des espaces naturels de Seine-Saint-Denis. Doté d'un schéma vert départemental, il gère 654 hectares d'espaces verts et aménage les parcs en association avec le public par le biais de Comités des usagers. Ses actions menées pour le développement des espaces verts sont notamment centrées sur le thème " développement et mise en valeur du patrimoine naturel ". Un partenariat se développe avec des établissements scientifiques (Universités Paris 6 et 7 sur la biodiversité, Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et avec le tissu associatif (LPO, CORIF, ANCA, Ecoute nature...). Ainsi, un Observatoire de la Biodiversité a été mis en place par le Conseil général, destiné à valoriser la richesse faunistique et floristique des parcs départementaux.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	E01.01	Urbanisation continue		O
H	E01.02	Urbanisation discontinue		O
H	E02	Zones industrielles ou commerciales		O
L	D01.04	Voie ferrée, TGV		O
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	H04	Pollution de l'air et polluants atmosphériques		O
L	H08.01	Nuisance et pollution sonores		O

L	K03.08	Antagonisme avec des animaux domestiques		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		O
<b>Incidences positives</b>				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	J02.08	Captages des eaux de surface		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I
M	G03	Centres d'interprétation		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, D = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	2 %
Domaine communal	0 %
Domaine départemental	65 %
Domaine de l'état	24 %

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	65 %
32	Site classé selon la loi de 1930	10 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	5 %
21	Forêt domaniale	13 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	4 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Parc forestier de Sevran et ses abords	+	10%
38	Mares du plateau d'Avron	+	1%
38	Bois de Bernouille	+	10%
30	Alisiers du plateau d'Avron	+	2%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

### 5.3 Désignation du site

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil Général de Seine-Saint-Denis Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France

Adresse :

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation







## **Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée (partie 5)**



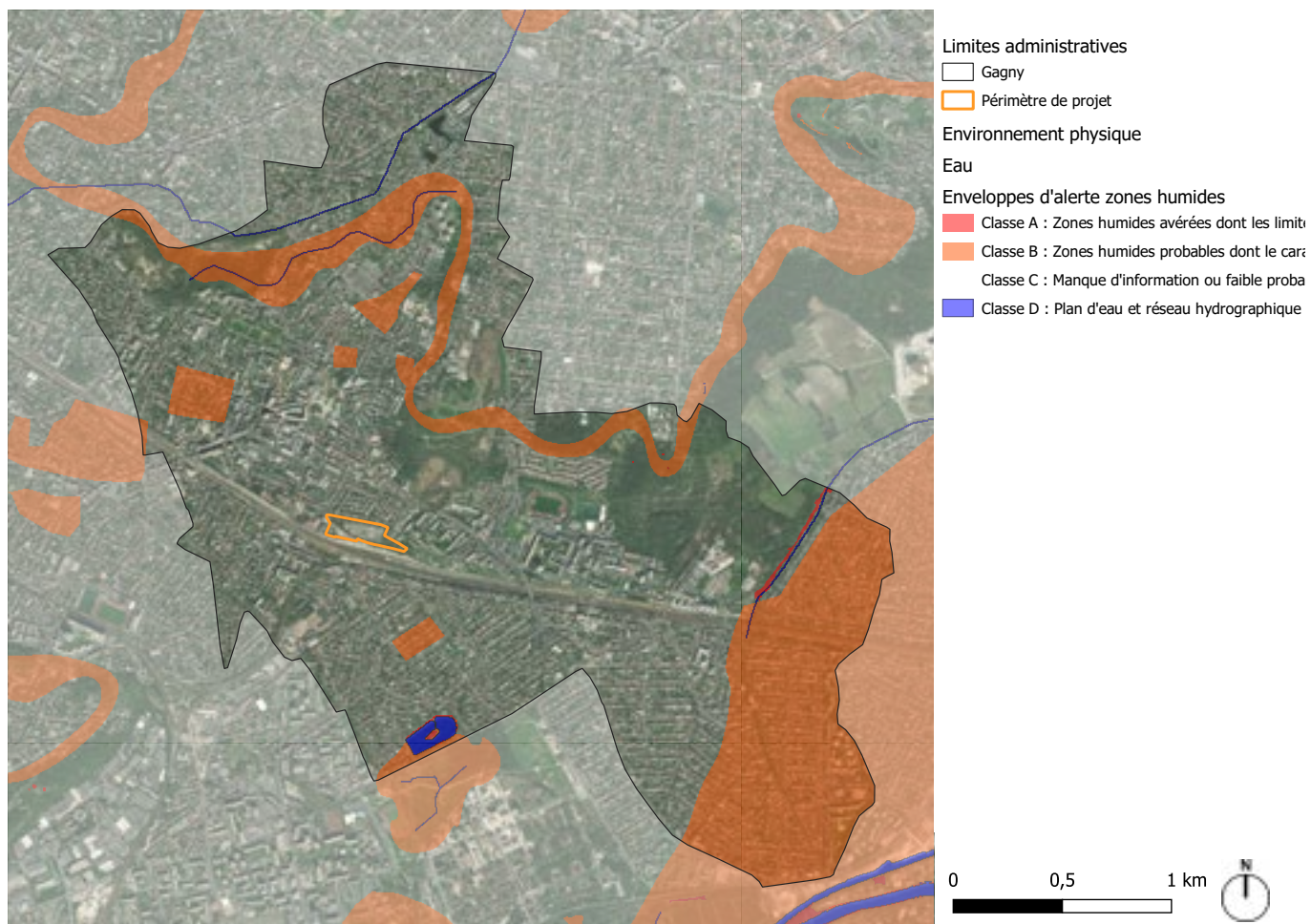
Annexe 7

---

# Milieu naturel

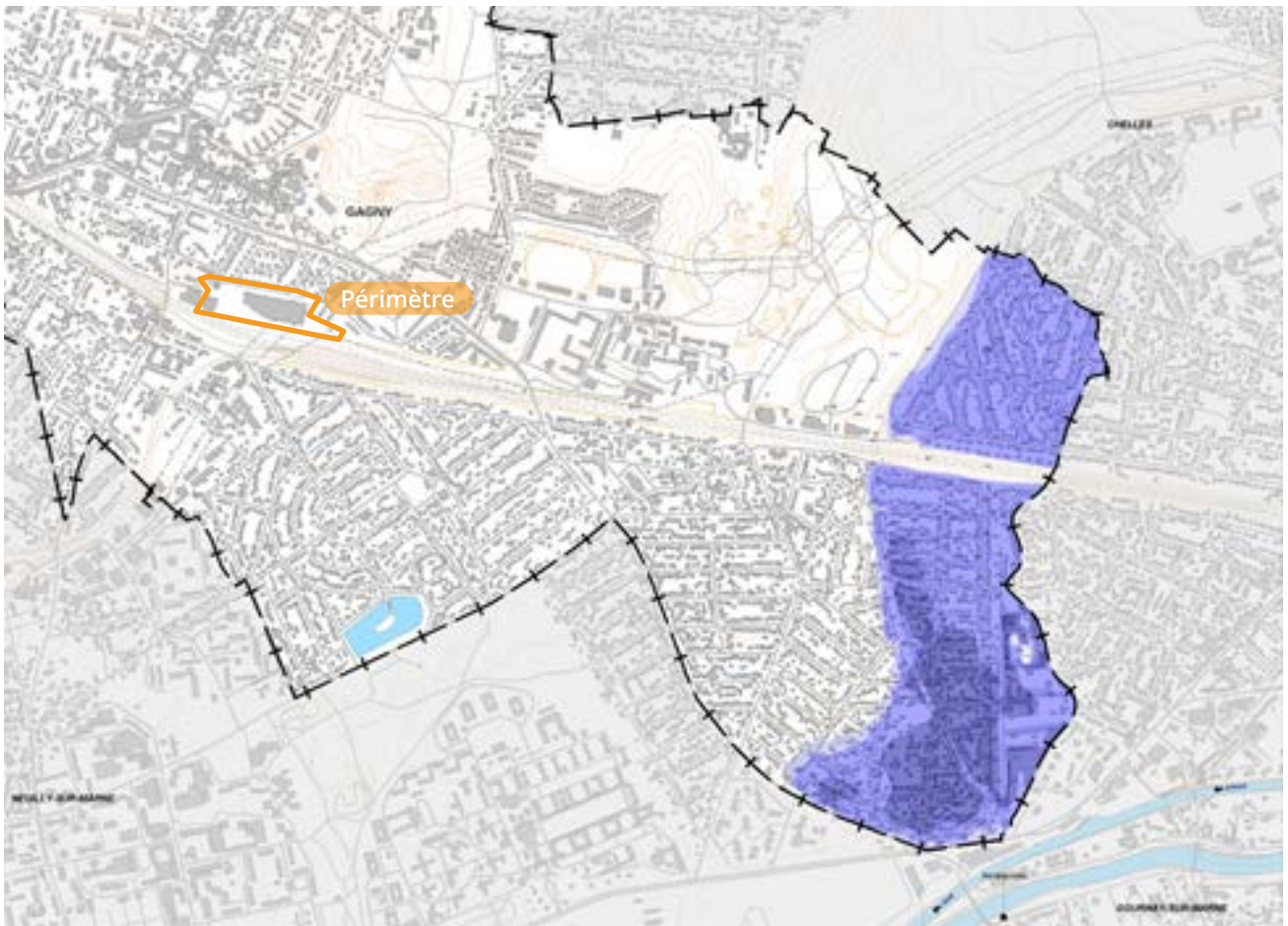


*Situation par rapport au ZNIEFF et aux zones couvertes par les Arrêtés de Protection Biotope (source INPN, 2022)*



*Situation par rapport aux enveloppes d'alerte zones humides (source DRIEE Ile-de-France 2022)*







Préfecture de Seine-Saint-Denis

Centre départemental de l'Équipement et de l'Aménagement de Seine-Saint-Denis



Préfecture de Seine-Saint-Denis

Vo pour des années à venir arrêté n° 10-2006 en date du 13 novembre 2010  
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

## Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement direct de la Marne

---

*commune de GAGNY*

### CARTE DES ALÉAS

ALEAS TRES FORTS ( H > 2m )

ALEAS FORTS ( 1m < H < 2m )

AUTRES ALÉAS ( H < 1m )

Plan Mètres Élevé Commune (PMEC) (avant la crue de 1910)			
Point 1 (normal)		Point 2 (niveau d'eau normale - NGF normal)	
100	100	100	100
100	100	100	100

--- Ligne communaie

— Courbe de niveau

■ Point coté ( NGF normal )

● Point IGN normal

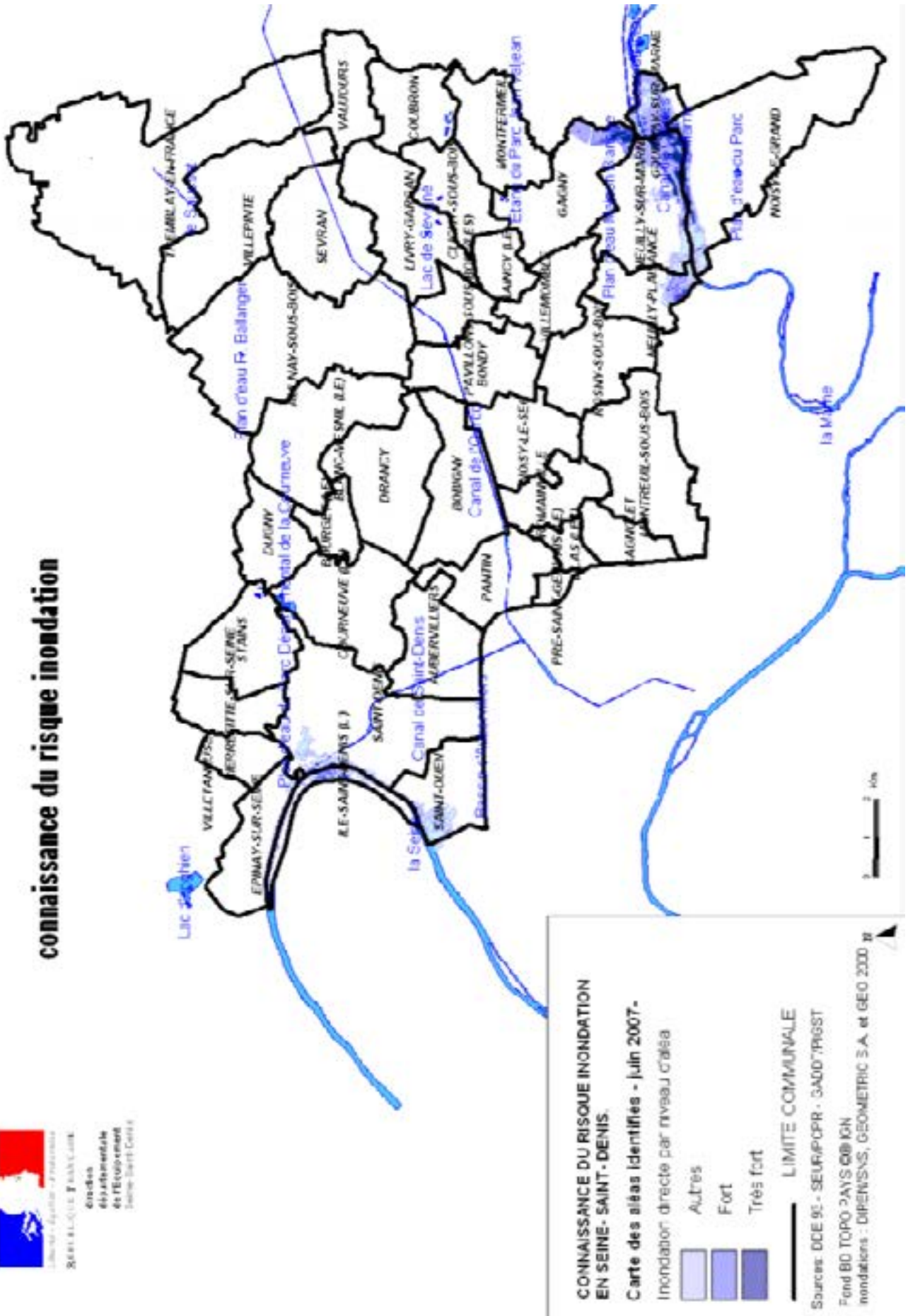
Échelle : 1/5000  
 Réalisation : DRISA - IUT 93 - 006 93

Risque d'inondation à Gagny (source PPRi par débordement direct de la Marne, 2010)



Direction  
départementale  
de l'Équipement  
Seine-Saint-Denis

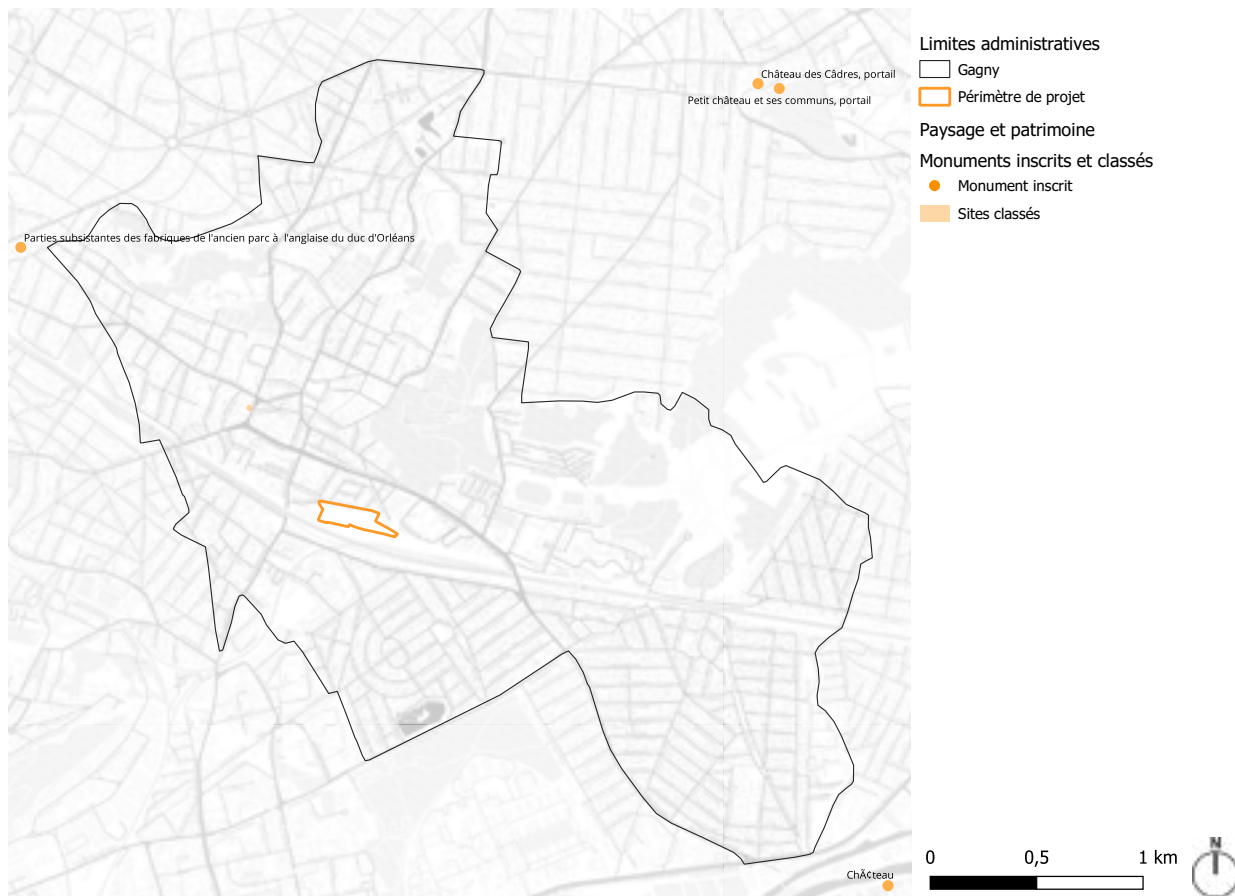
## connaissance du risque inondation



Risque d'inondation par ruissellement en Seine-Saint-Denis (source DDRM 93, 2009)

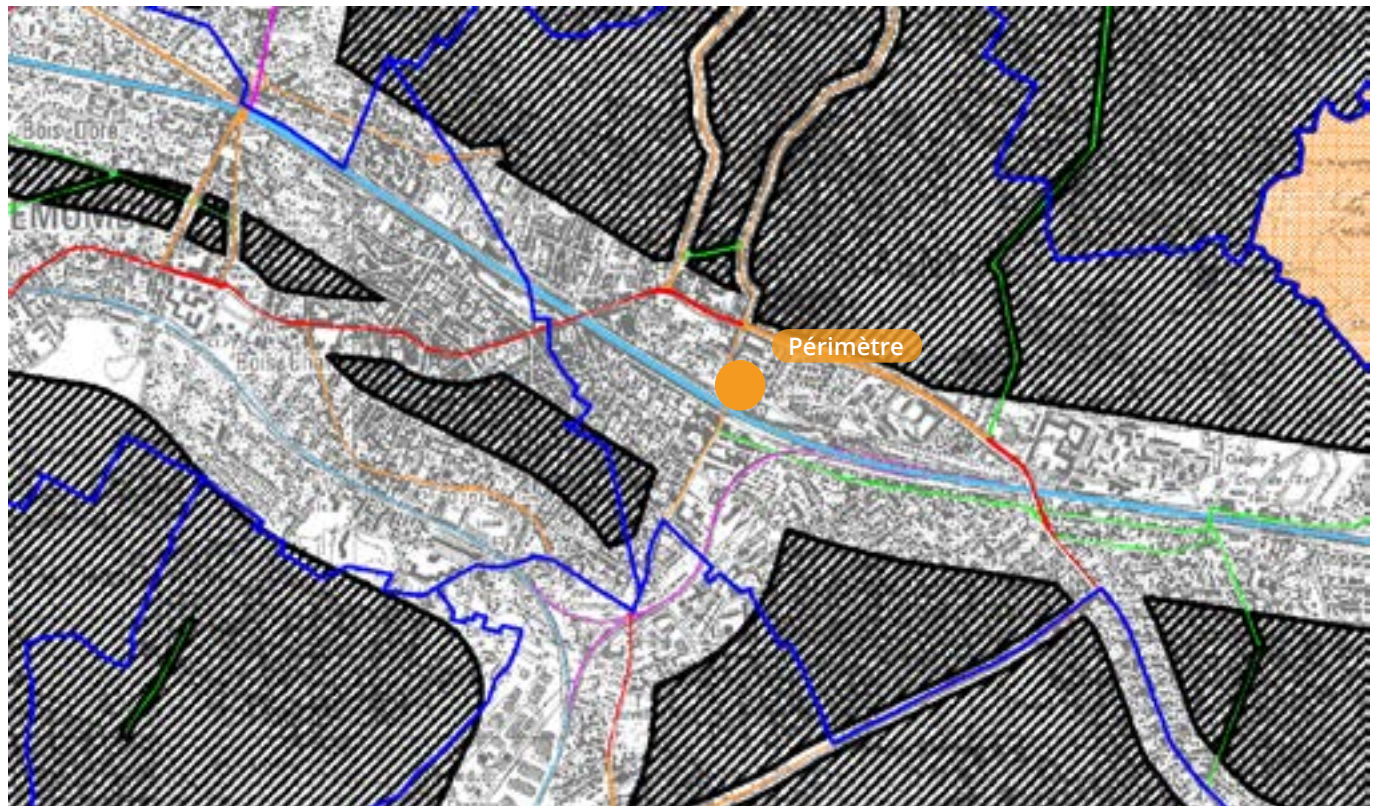


# Patrimoine / Cadre de vie / Population



*Sites inscrits ou classés à Gagny (source DRIEE Ile-de-France, 2022)*

# Commodités de voisinage



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de Seine-Saint-Denis. Secteurs de nuisance acoustique. CARTE N° 5 : Gagny, Goumayer-sur-Marne, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Villenoble.

Voie : Réseau ferroviaire, Autoroutes, Routes nationales, Routes départementales, Voies communales.

SOUS-SECTEURS DE NUISANCE ACROUSTIQUE (DDE 93, 2000)

— ZONES hors secteurs de nuisance acoustique

— Limite communale

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence LAeq (20-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Longueur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure (L)
CATÉGORIE 1	65	65	0 - 30 mètres
CATÉGORIE 2	70 + L - 10	71 + L - 10	0 - 200 mètres
CATÉGORIE 3	70 + L - 10	65 + L - 10	0 - 100 mètres
CATÉGORIE 4	65 + L - 10	60 + L - 10	0 - 50 mètres
CATÉGORIE 5	60 + L - 10	55 + L - 10	0 - 10 mètres
NON CLASSE	—	—	—

(1) Cette valeur correspond à la distance obtenue à l'aide d'un logiciel de 30 mai 1998. Arrêté de part et d'autre de la loi.



Carte de classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires (source DDE 93, 2000)





Périmètre du projet
 100 m
N

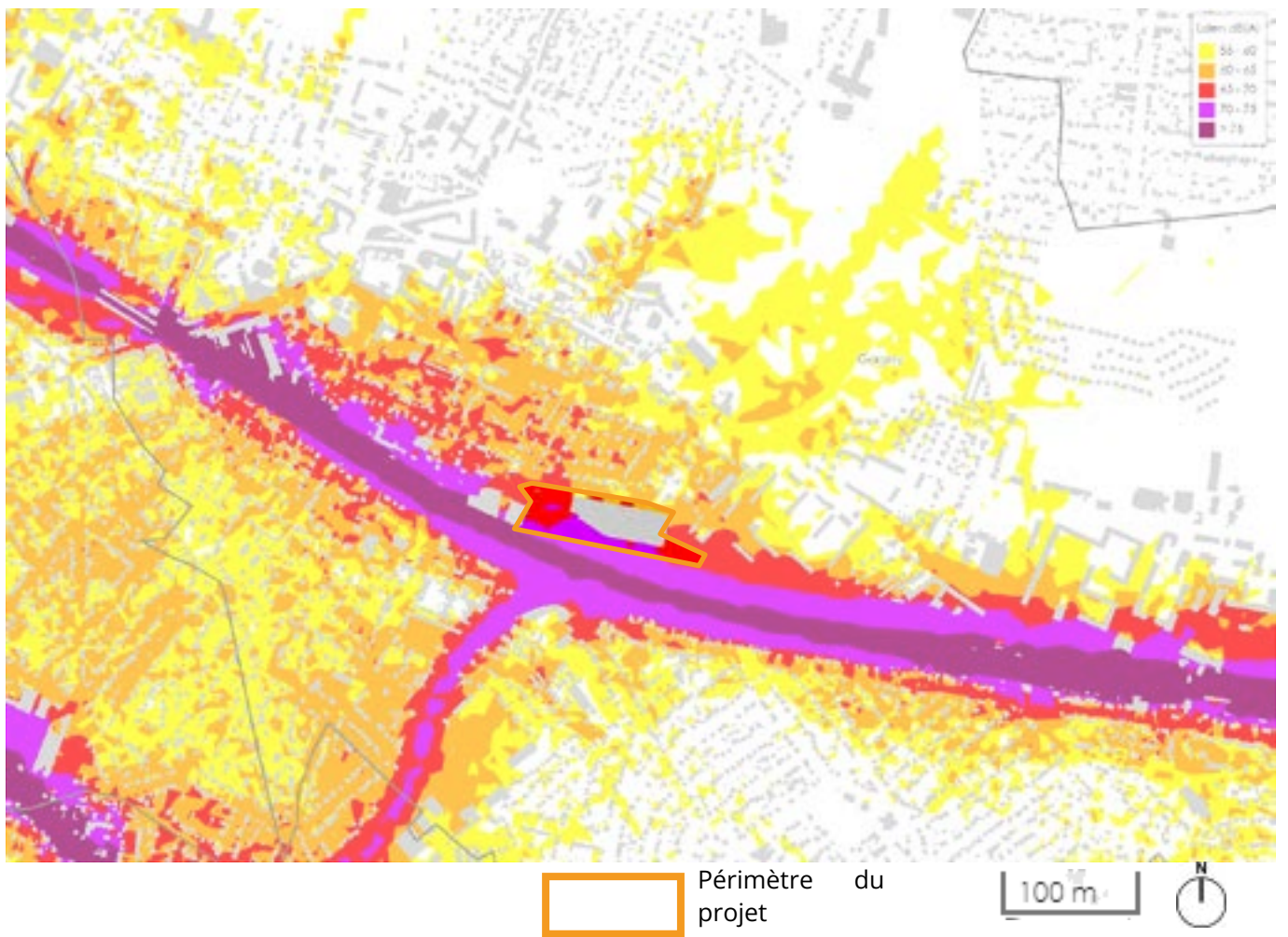
Carte d'exposition au bruit sur 24 heures des voies routières en Lden dB(A) (source BruitParif, 2017)



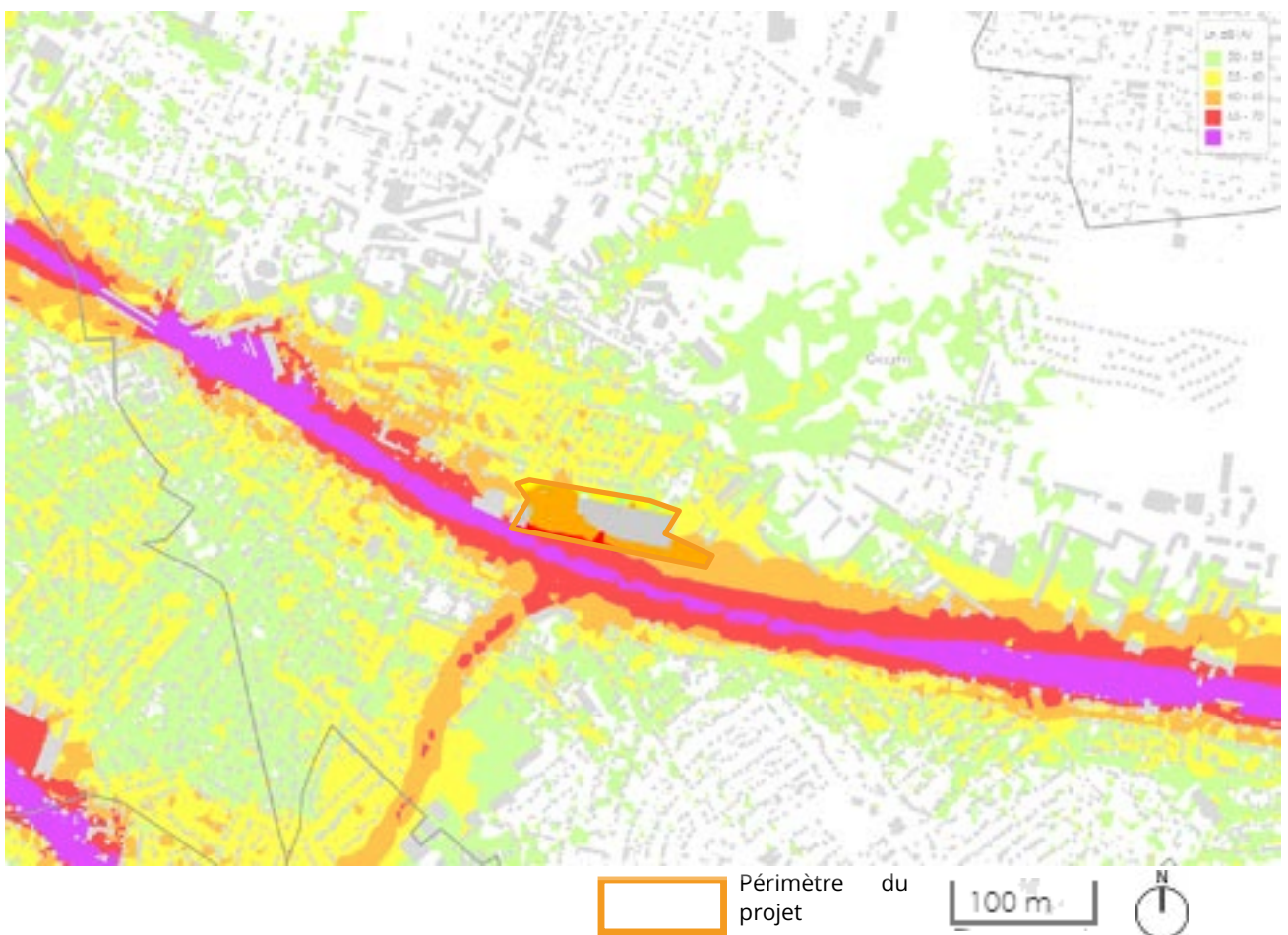
Périmètre du projet
 100 m
N

Carte d'exposition au bruit de nuit des voies routières en Ln dB(A) (source BruitParif, 2017)





Carte d'exposition au bruit sur 24 heures des voies ferroviaires en Lden dB(A) (source BruitParif, 2017)



Carte d'exposition au bruit de nuit des voies ferroviaires en Ln dB(A) (source BruitParif, 2017)



**Appréciation sommaire des  
impacts potentiels du projet  
(partie 6.1)**

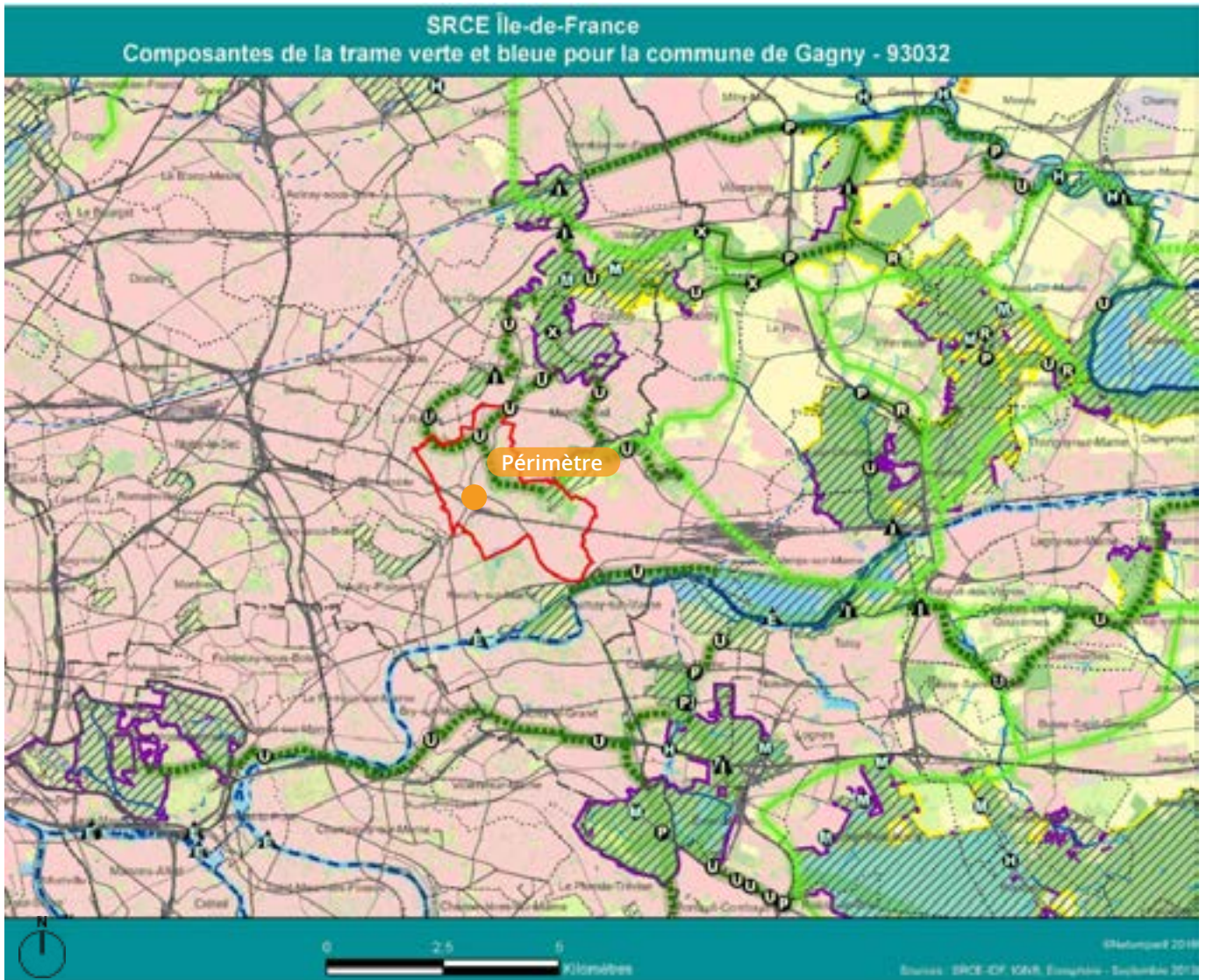


Annexe 8

---



# Milieu naturel



## CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

- Réservoirs de biodiversité**
- Réservoirs de biodiversité
- Autres espaces d'intérêt écologique hors Île-de-France**
- Autres espaces d'intérêt écologique hors Île-de-France
- Corridors de la sous-trame arborée**
- Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité
  - Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité
  - Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité
- Corridors de la sous-trame herbacée**
- Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes
  - Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes
  - Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite
- Corridors et continuum de la sous-trame bleue**
- Cours d'eau et canaux fonctionnels
  - Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite
  - Cours d'eau intermittents fonctionnels
  - Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite
  - Corridors et continuum de la sous-trame bleue

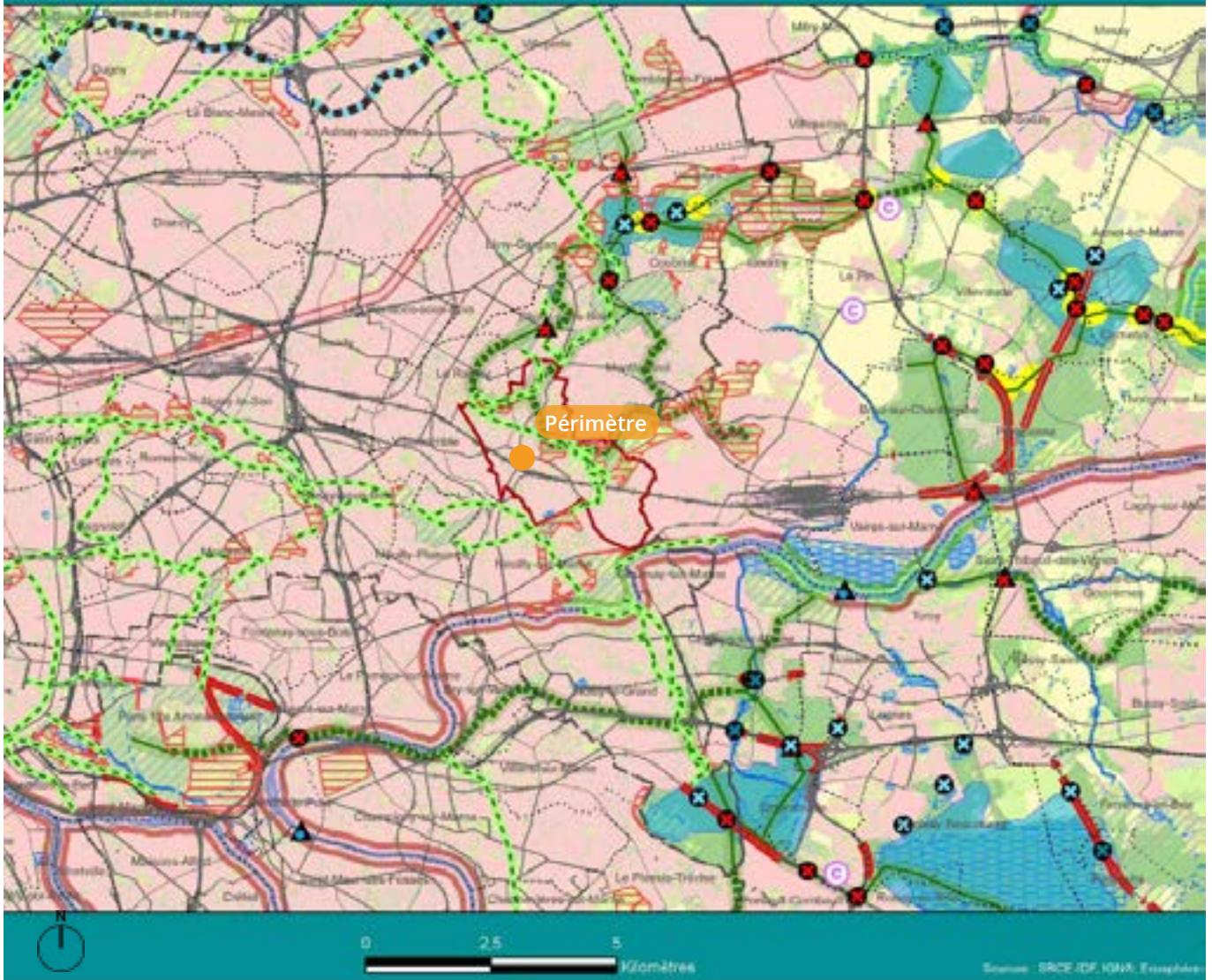
## ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

- Obstacles des corridors arborés**
- Infrastructures fractionnantes
- Obstacles des corridors calcaires**
- Coupures urbaines
- Obstacles de la sous-trame bleue**
- Obstacles à l'écoulement (ROE v3)
- Point de fragilité des corridors arborés**
- Routes présentant des risques de collisions avec la faune
  - Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire
  - Passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation
  - Passages prolongés en cultures
  - Clôtures difficilement franchissables
- Points de fragilité des corridors calcaires**
- Coupures boisées
  - Coupures agricoles
- Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue**
- Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
  - Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

Situation au SRCE : Composantes (source DRIEE Île-de-France, 2013)



**SRCE Île-de-France : Objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue pour la commune de Gagny - 93032**

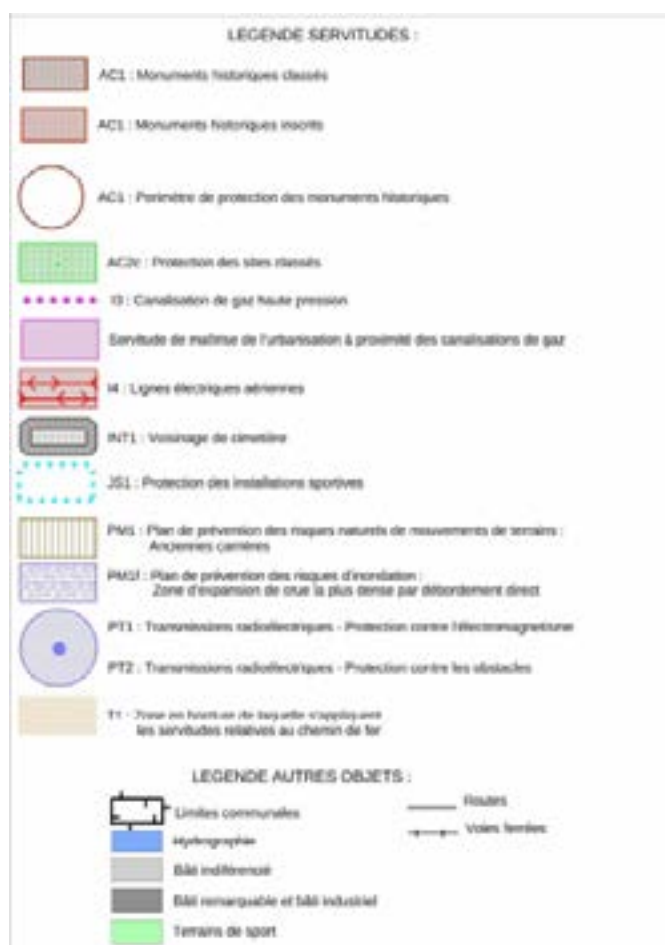


CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT
<p><b>Principaux corridors à préserver</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors de la sous-trame arborée</li> <li>Corridors de la sous-trame herbacée</li> </ul> <p><b>Corridors alluviaux multitrames</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le long des fleuves et rivières</li> <li>Le long des canaux</li> </ul> <p><b>Principaux corridors à restaurer</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridors de la sous-trame arborée</li> <li>Corridors des milieux calcaires</li> </ul> <p><b>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le long des fleuves et rivières</li> <li>Le long des canaux</li> </ul> <p><b>Réseau hydrographique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer</li> <li>Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer</li> </ul> <p><b>Connexions multitrames</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux</li> <li>Autres connexions multitrames</li> </ul>	<p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes</li> <li>Principaux obstacles</li> <li>Points de fragilité des corridors arborés</li> </ul> <p><b>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture</li> <li>Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)</li> <li>Obstacles sur les cours d'eau</li> <li>Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</li> <li>Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</li> </ul>
<p><b>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réservoirs de biodiversité</li> <li>Milieux humides</li> </ul>	<p><b>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteurs de concentration de mares et mouillères</li> <li>Mosaïques agricoles</li> <li>Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés</li> </ul>

Situation au SRCE : Objectifs (source DRIEE Ile-de-France, 2013)



# Risques et nuisances



## Antennes et lignes à THT émettent des ondes à proximité

Des antennes d'émissions sont recensées sur l'ensemble du territoire. Les lignes à THT sont également source d'émissions électromagnétiques.

La commune de Gagny est concernée par le passage de ligne 225 V.

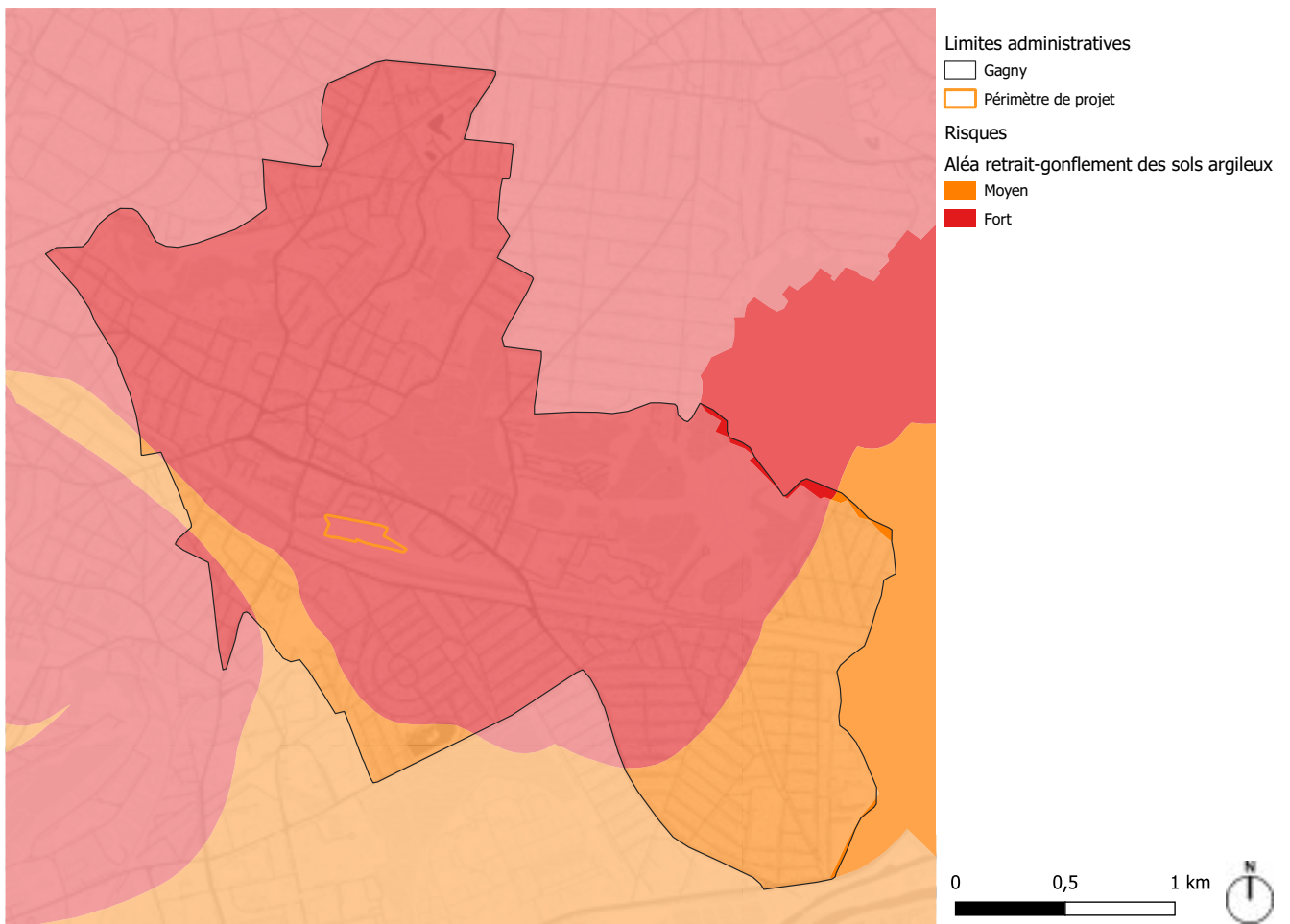
## Présence d'un risque électrique lié aux lignes à THT

Une étude de balancement a été réalisée par le Réseau de Transport d'Électricité d'Île-de-France à la demande de Nexity afin d'optimiser l'emplacement du projet prévu pour le site.

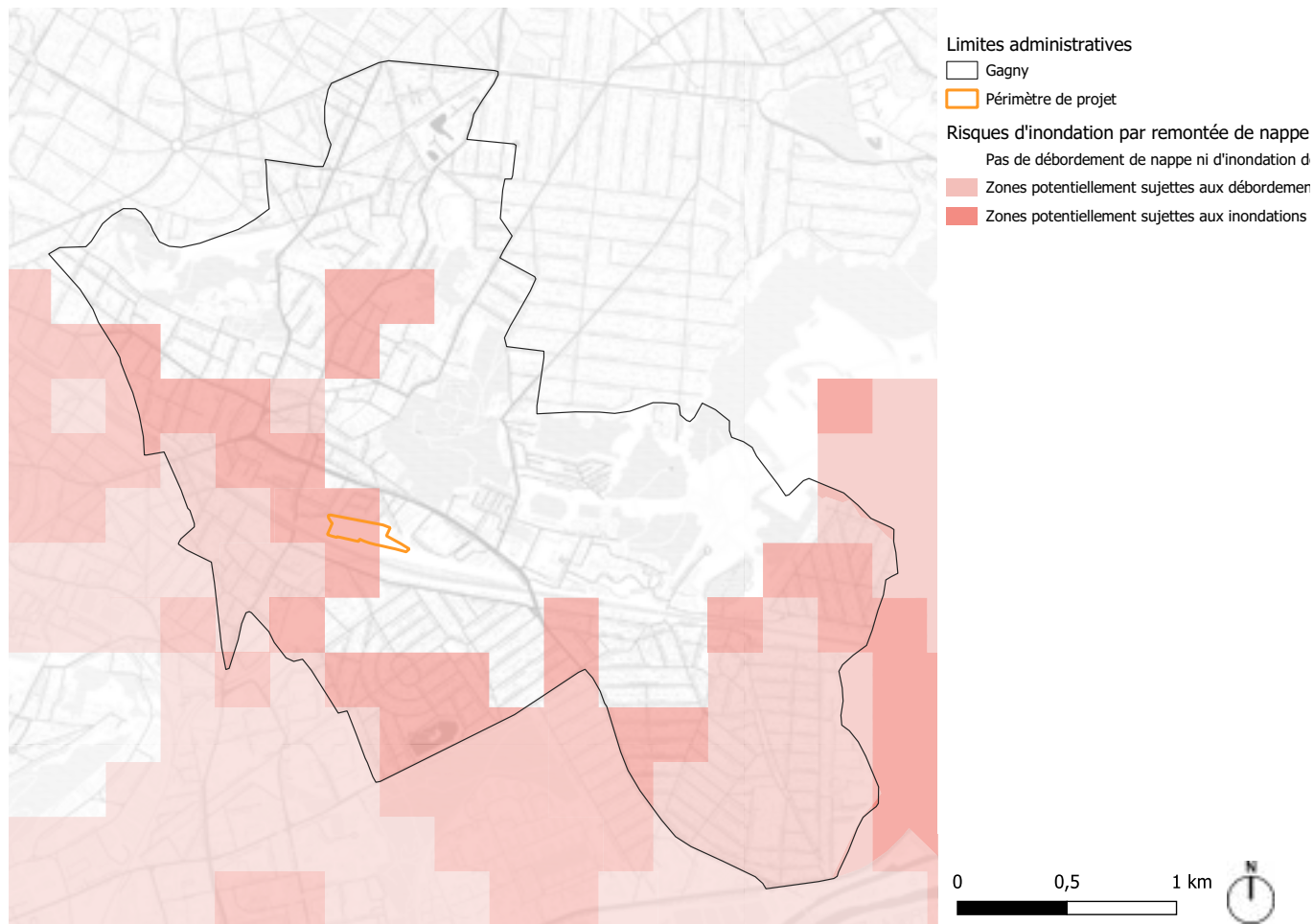
Plan des servitudes (source PLU annulé, 2017)



Emplacement des zones avec risques de pollution et des sites BASIAS, BASOL et ICPE (source BRGM, 2022, fond Stamen)

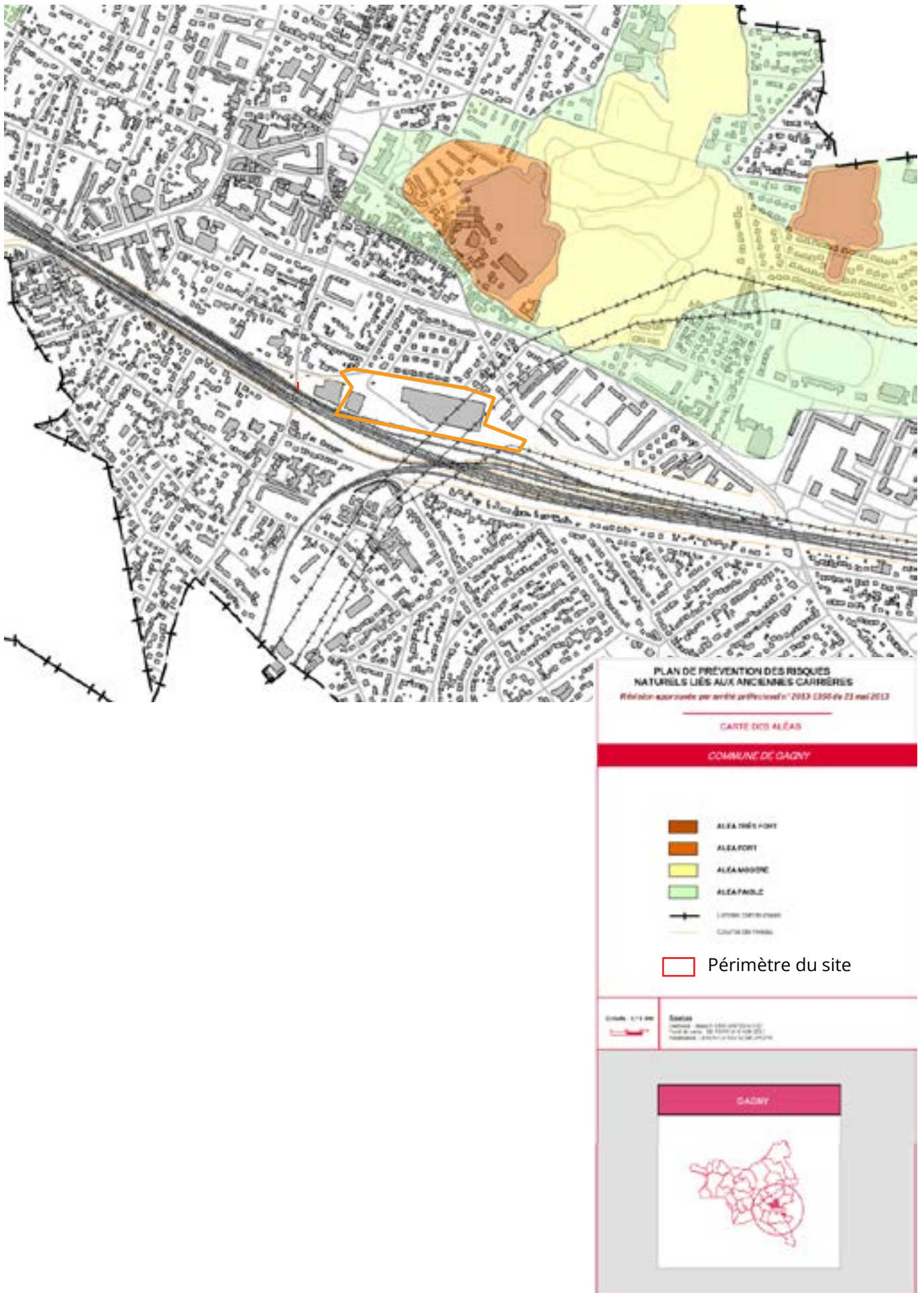


Aléa retrait gonflement des argiles (source BRGM, 2022)



*Risque de remontée de nappe (source BRGM, 2022)*





Plan de prévention des risques naturels liés aux anciennes carrières (source Département de Seine-Saint-Denis, 2015)

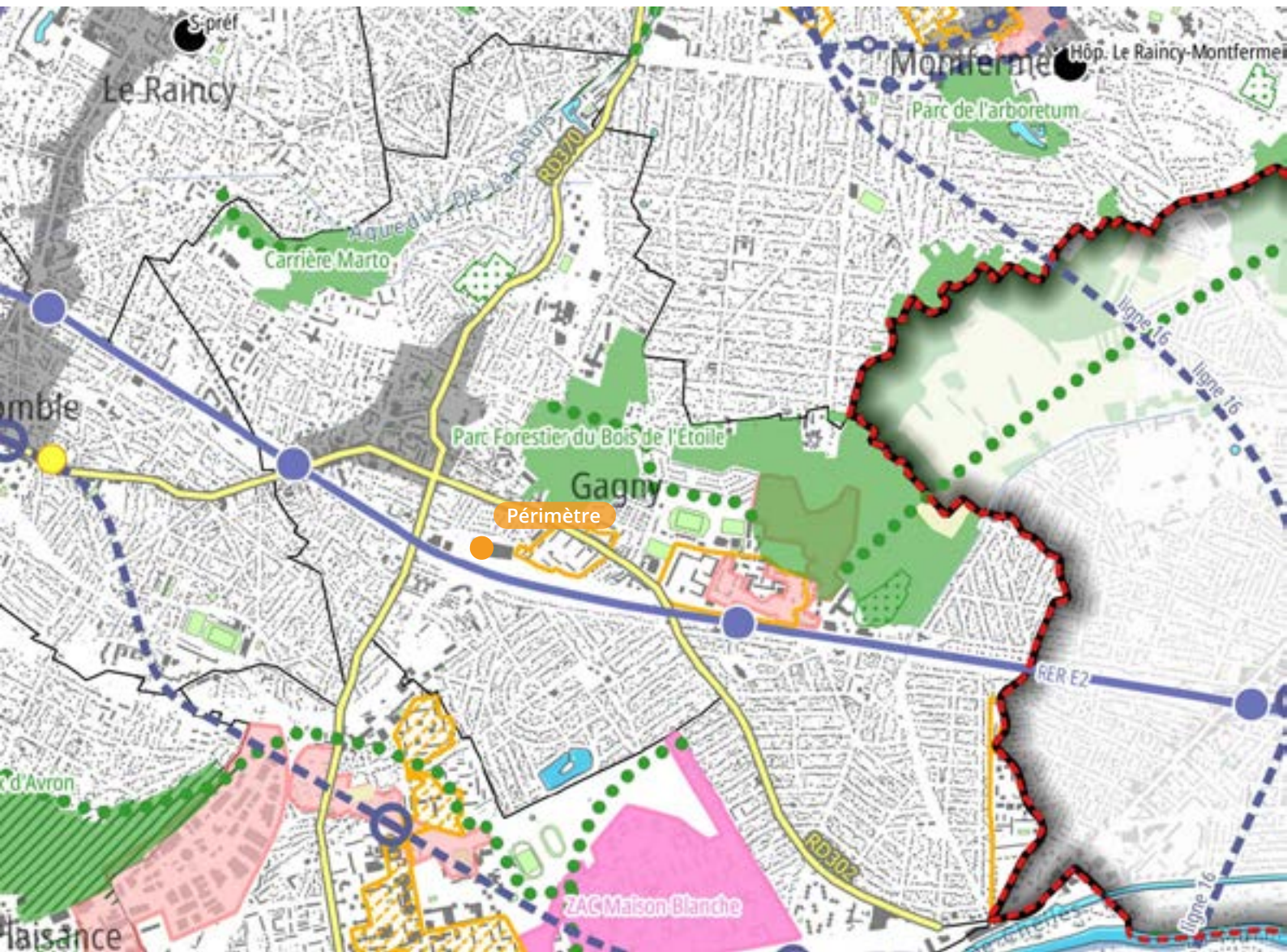


**Localisation des autres projets connus avec lesquels les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées (partie 6.2)**



## Annexe 9

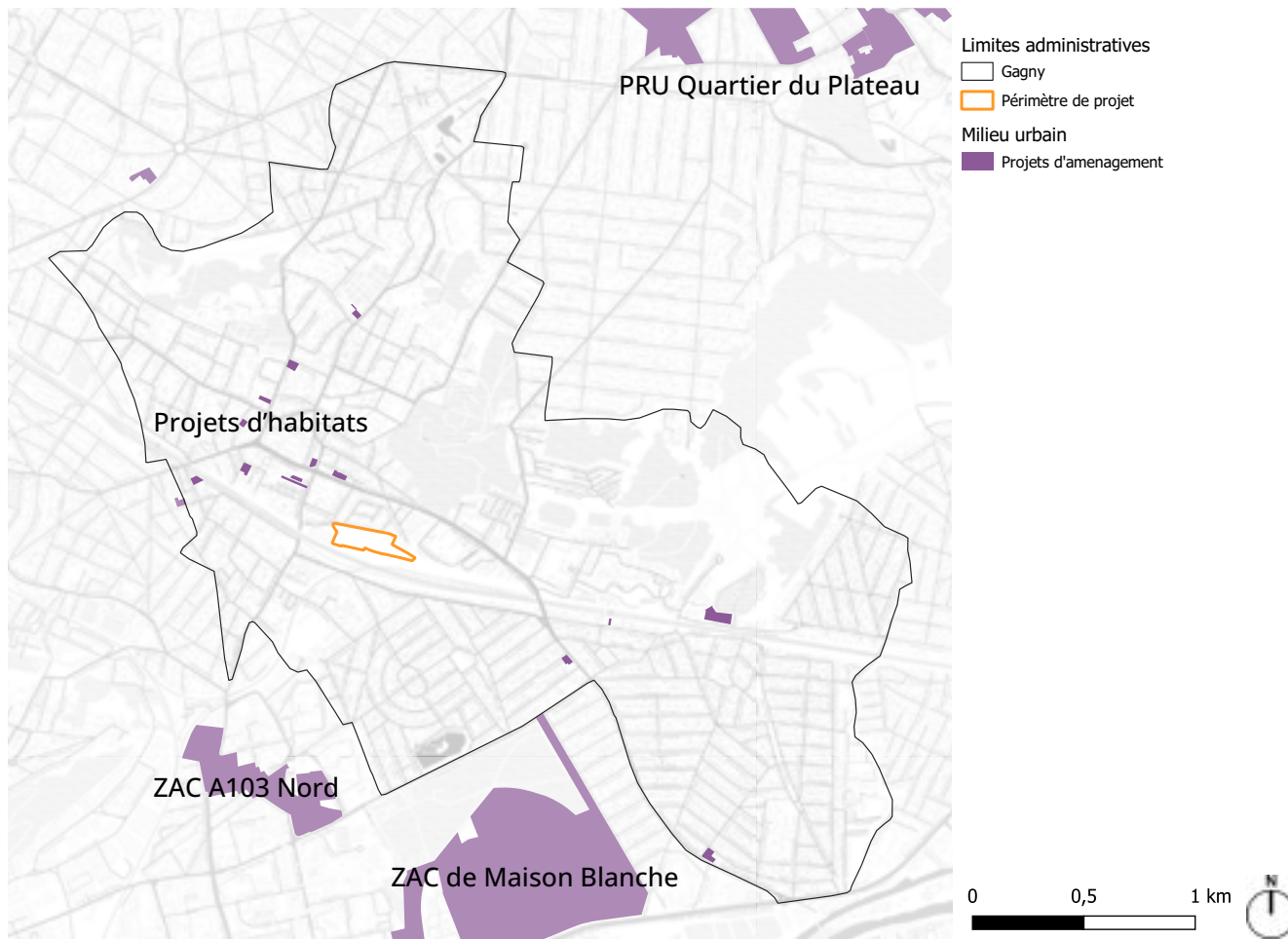




500 m



Aménagement durable du territoire (source DRIEA / UD93 / SADT / PIGST, 2019)



*Projets d'aménagement (source IAU, 2022, fonds Stamen)*





## Etudes techniques

- Avis géotechnique, Opération d'Alsace Lorraine, Gagny, Technosol, juin 2018
- Diagnostic de pollution, Gagny (93), 4 rue d'Alsace Lorraine, Géotechnique Appliquée Ile-de-France, novembre 2016
- Rapport d'étude géotechnique, Gagny (93), 4 rue d'Alsace Lorraine, Géotechnique Appliquée Ile-de-France, novembre 2016
- Diagnostic de pollution des sols, Phase 2, Parcelle n°CI310, Gagny (93), IDDEA, septembre 2016
- Rapport d'étude géotechnique, Rue Alsace Lorraine, Gagny (93220), Technosol, septembre 2016
- Etude historique, documentaire et mémorielle, Chemin Latéral / Rue d'Alsace Lorraine , Gagny (93), IDDEA, mai 2016
- Etude circulation, Gagny (93), ETC, septembre 2019, mise à jour novembre 2022
- Etude ENR&R, Gagny (93), TRANSFAIRE, décembre 2019, mise à jour novembre 2022
- Etude acoustique, Gagny (93), TRANSFAIRE, décembre 2019, mise à jour décembre 2022
- Volet faune/flore, 2019 et Diagnostic flash 2022, Gagny (93) TRANS-FAIRE

